

HUMAN RIGHTS WATCH

350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118
Telephone: +1-212-290-4700

AFRICA DIVISION

Peter Takirambudde
Executive Director
Janet Fleischman
Washington Director
Bronwen Manby
Deputy Director
Binaifer Nowrojee
Jemera Rone
Counsel
Suliman Ali Baldo
Alison L. DesForges
Alex Vines
Senior Researchers
Carina Tertsakian
Researcher
Corinne Dufka
Juliane Kippenberg
Sara Rakita
Tony Tate
Ellen Vermeulen
Consultants
Jeffrey Scott
Chiwoniso Kaitano
Associates

ADVISORY COMMITTEE

Vincent A. Mai, *Chair*
Roland Algrant
Carole Artigiani
Robert L. Bernstein
William Carmichael
Michael Chege
Roberta Cohen
Carol Corillon
Cheryl "Imani" Countess
Alison L. DesForges
R. Harcourt Dodds
Stephen Ellmann
Aaron Etra
Gail M. Gerhart
Jack Greenberg
Nadine Hack
Arthur C. Helton
Alice H. Henkin
Robert Joffe
Edward Kannyo
Thomas Karis
Wendy Keys
Dan Martin
Samuel K. Murumba
Muna Ndulo
James C. N. Paul
Sidney S. Rosdeitcher
Dorothy Q. Thomas
Dirk van Zyl Smit
R. Keith Walton
Claude E. Welch, Jr.
Maureen White
Aristide R. Zolberg

HUMAN RIGHTS WATCH

Kenneth Roth
Executive Director
Michele Alexander
Development and Outreach Director
Carroll Bogert
Communications Director
Reed Brody
Advocacy Director
John T. Green
Operations Director
Barbara Guglielmo
Finance Director
Lotte Leicht
Brussels Office Director
Tom Malinowski
Washington Advocacy Director
Michael McClintock
Deputy Program Director
Maria Pignataro Nielsen
Human Resources Director
Dinah PoKempner
General Counsel
Malcolm Smart
Program Director
Wilder Taylor
Legal and Policy Director
Joanna Weschler
UN Representative
Jonathan Fanton,
Chair

Fax: +1-212-736-1300
Website: <http://www.hrw.org>

Sous embargo jusqu'au jeudi 14 décembre 2001, à 00:01 GMT (Pour les journaux de jeudi)

Pour plus d'informations, contacter :

À Buffalo, Alison DesForges: +1-716-881-2758

À Bruxelles, Jean-Paul Marthoz: +32-2-732-2009

À New York, Peter Takirambudde: +1-212-216-1834



Rwanda : les règles peuvent limiter les abus

Mais davantage de mesures de protection sont nécessaires pour les enfants soldats

(New York, 20 décembre 2001) Les troupes du gouvernement rwandais et leurs adversaires des forces rebelles de l'Armée pour la Libération du Rwanda (ALIR) ont tous eu pour souci de mieux protéger les civils dans le conflit du nord ouest du Rwanda, en 2001, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui.

Alors que ces forces continuent à s'opposer dans l'est du Congo, Human Rights Watch a appelé les deux parties à imposer la même discipline à leurs combattants, dans tout nouvel affrontement.

“Les deux camps ont montré qu'ils pouvaient obtenir de leurs combattants qu'ils respectent les règles de la guerre quand ces mêmes camps pensaient qu'agir ainsi était dans leur intérêt,” a déclaré Alison DesForges, conseillère à la Division Afrique de Human Rights Watch.

Contrairement aux combats antérieurs dans le nord ouest du Rwanda au cours desquels des milliers de civils ont été assassinés, tant par l'armée du gouvernement que par les forces rebelles, le plus récent épisode, à l'intérieur du Rwanda, de la guerre actuelle en Afrique Centrale a causé relativement peu de morts civiles.

Le rapport, “Respecter les règles de la guerre ?”, rassemble des informations recueillies lors d'enquêtes de terrain, sur les combats dans le nord ouest du Rwanda, de mai à juillet. Il se base sur des entretiens avec des civils, des combattants et d'anciens combattants. Les preuves rassemblées révèlent que tant les forces gouvernementales que les forces rebelles ont imposé de nouvelles règles limitant les attaques sur les civils, dans ce conflit intérieur. Le recours à des mesures disciplinaires a permis de mettre ces nouvelles règles en application. De façon totalement différente, ces nouvelles règles ne se sont pas appliquées aux combats menés par l'armée rwandaise et

ses alliés dans la région du Kivu, à l'est du Congo ni aux forces de l'ALIR là bas. Les forces de l'ALIR à l'intérieur du Rwanda continuent également comme auparavant, à se livrer à des pillages et à recourir à des enfants soldats.

Les enquêteurs de Human Rights Watch ont recueilli des récits évoquant des troupes rwandaises tuant des gens qui voyageaient en compagnie des combattants rebelles. En revanche, il n'a pas été fait mention à Human Rights Watch d'attaques conduites en représailles contre des habitants locaux. Les combattants de l'ALIR ont tué au moins dix civils, principalement lors de pillages mais n'ont pas, en général, pris les civils pour cibles, ni les Tutsi en particulier. Les combattants de l'ALIR sont souvent associés aux forces qui ont perpétré le génocide de 1994 qui a entraîné la mort d'un demi-million de Tutsis au Rwanda. Certains chefs de l'ALIR étaient officiers dans des unités de l'ancienne armée rwandaise et dans des milices qui ont pris part au génocide. La plupart des combattants de l'ALIR appartiennent à une autre génération et n'ont pas fait partie des forces responsables du génocide.

L'ALIR continue à recruter et parfois à enlever des enfants à des fins militaires. Certains de ces enfants n'ont que dix ans. Plusieurs douzaines d'enfants dans les forces de l'ALIR ont été tués lors de récentes opérations militaires et presque trois cents ont été capturés par l'armée rwandaise. Les responsables de l'ALIR ont déclaré qu'ils avaient interdit l'utilisation d'enfants soldats en accord avec le droit humanitaire international. Cependant, dans ce cas précis, ils n'ont pas assuré efficacement l'application des ordres donnés.

“Les deux camps devraient poursuivre et améliorer leur respect du droit humanitaire international” a déclaré Des Forges. “Qu'ils appliquent les règles concernant les enfants soldats ainsi que celles qui interdisent d'attaquer des civils. Et qu'ils mettent en application les règles de la guerre, au Congo où des combattants des deux camps continuent à commettre des abus extrêmement dommageables pour les populations locales.”

Jusqu'au 20 décembre, le rapport, “Respecter les règles de la guerre ?” pourra être consulté à l'adresse suivante: <http://docs.hrw.org/embargo/rwandafr/> avec le nom d'utilisateur : 'wr2002' et le mot de passé : '2002'.

A partir du 20 décembre, le rapport se trouvera à : <http://www.hrw.org/french/reports/rw3fr/>.